

Des nouvelles de Reiner Füellmich



[Source : expose-news.com]

Mise à jour : Reiner Füellmich s'exprime. Sa déclaration personnelle et communiqué de presse de la défense

Par Patricia Harrité

Le Dr Reiner Füellmich est emprisonné depuis près de 11 semaines. Il a écrit son propre récit personnel, dont la première partie a été lue à haute voix sur Bittel TV et traduite. Il avait dit : « Ce n'est pas fini. » La pandémie du coronavirus n'était qu'un test pour savoir ce que les gens accepteraient lorsque nous les plongerions dans la panique par la psycho-terreur. Nous devons regarder derrière la propagande de panique pour voir la vérité. » Il a ajouté : « Sans justice, il n'y a pas de paix ni de retour à un monde humain. Cela vaut également pour mon cas. » La traduction anglaise de la première partie peut être trouvée ici.

La traduction officielle des parties 2 et 3 de l'équipe de Reiner Füellmich a été reçue par Elsa Scheider du Sommet de la Vérité la semaine dernière et a été republiée ci-dessous pour nos lecteurs qui ont manifesté leur inquiétude et leur intérêt pour la situation de Reiner (Source). Vient ensuite le communiqué de la défense publié le 23 décembre.

« La vérité – Déclaration personnelle du Dr Reiner Füellmich »

Partie 2 : Le début du Comité Corona

Chers amis, militants et êtres humains intéressés par la vérité.

Ceci est la 2e partie de ma « Déclaration personnelle » pour rendre transparents pour vous tous les événements des dernières semaines, mois et années.

Comment se fait-il que de graves allégations de détournement de fonds aient été portées contre moi publiquement et dans le cadre d'une plainte pénale par quatre anciens compagnons d'armes du Comité Corona ? À quelles personnes j'avais confiance lorsque je travaillais avec le Comité Corona ? Comment se fait-il que je me trouve aujourd'hui dans une prison de haute sécurité en Allemagne – et que je sois totalement innocent ?

Je dois surtout me le reprocher, car mon instinct professionnel m'a clairement trahi (ou je n'ai pas assez écouté), et je n'ai tout simplement pas suffisamment prêté attention aux détails des TO-DO quotidiennes, sinon je l'aurais remarqué le coup d'État prévu bien plus tôt.

Mais tout d'abord :

Ma femme Inka et moi avons vécu avec nos chiens dans notre ranch en Californie du Nord jusqu'au début du mois de juin 2020 et j'ai fait mon travail juridique principalement à partir de là. Lorsque la pandémie a commencé en 2020, nous avons tous deux été immédiatement convaincus que quelque chose n'allait pas ici. J'ai rapidement fait mes valises, car je voulais contribuer à faire la lumière sur la pandémie en Allemagne. Après tout, j'ai 30 ans d'expérience en tant que plaideur et j'ai passé de nombreuses années à étudier le droit médical et pharmaceutique à l'Université de Göttingen. De plus, j'ai eu de nombreux contacts issus de mon travail en droit médical.

Le Dr WW, en qui j'avais confiance à l'époque, m'a mis en relation avec Mme VF. Lors de la première rencontre en face à face à Berlin, j'ai été gêné par certains de ses comportements, mais j'ai décidé d'enlever mes lunettes critiques, d'ignorer mon intuition et de faire confiance à une amie.

Nous avons convenu de créer la commission Corona, car il était clair en juin 2020 que le Bundestag allemand, qui en était réellement responsable, ne lancerait pas sa propre enquête, pour des raisons qui ne m'étaient pas encore évidentes à l'époque. La commission Corona devait immédiatement clarifier ces questions clés :

- 1. Dans quelle mesure le soi-disant nouveau virus corona est-il réellement dangereux ?
- 2. Dans quelle mesure le test PCR est-il fiable et adapté à la détection des infections au coronavirus ?
- 3. Dans quelle mesure les mesures liées au coronavirus, c'est-à-dire le confinement, l'obligation de porter un masque, la distanciation sociale et la menace de soi-disant vaccinations, sont-elles nocives ?

Les scientifiques, les médecins, les économistes, les avocats, les hommes politiques, etc. devraient nous aider à clarifier ces questions. Deux

scientifiques allemands, un professeur de finance et un expert en immunologie et vaccination faisaient déjà partie de notre cercle. Malheureusement, ils n'étaient pas d'accord avec les contrats de VF établis par son notaire et nous ont donc quittés.

Je me souviens que l'un d'eux s'est également méfié de VF dès le début.

Nous avons besoin de remplacements rapidement. Deux ans plus tôt, alors que je travaillais pour l'ONG anticorruption Transparency International, j'avais rencontré le professeur de droit Martin Schwab et je suis depuis resté ami avec lui. À son tour, il m'avait présenté à deux avocats de Hambourg qu'il avait promus. Faisant confiance à l'expertise du professeur Schwab, je leur ai demandé à tous deux s'ils souhaitaient remplacer les scientifiques du comité Corona. Aujourd'hui, je sais que c'était le début de la fin. Tous deux ont rapidement montré que l'argent signifiait plus pour eux que la clarification et l'éclairage.

Le Comité Corona a rapidement rencontré un succès tout à fait inattendu. Depuis que nous avons mené les enquêtes d'experts en allemand et en anglais par flux vidéo, nos émissions du vendredi sont rapidement devenues populaires dans le monde entier. De nombreuses personnes étaient convaincues que nous utiliserions plus tard les résultats de ces entretiens comme preuve dans des procédures internationales de dommages et intérêts, comme dans le cadre d'un recours collectif. Nous étions au bon endroit au bon moment avec notre travail. J'en étais et j'en suis toujours convaincu.

En interne, malheureusement, les choses semblaient différentes. J'ai vite remarqué que VF et les autres montraient peu d'intérêt pour notre travail contrairement à moi qui me concentrais presque entièrement sur ce travail. En plus des interviews au sein de la commission, j'ai donné cinq interviews internationales à l'époque et je me suis ainsi efforcé de fournir des informations sur notre travail dans le monde entier et pas seulement en Allemagne.

Après avoir appris d'experts critiques qu'un test PCR ne pouvait en aucun cas détecter une infection, et qu'il avait été délibérément utilisé ici de manière abusive, j'ai publié une vidéo de 50 minutes en allemand et en anglais en septembre 2020. J'y expliquais que les mesures Corona, qui avaient déjà fait à cette époque toujours plus de victimes et de dégâts, pouvaient être qualifiées de crimes contre l'humanité, et qu'il valait mieux les clarifier juridiquement avec les moyens du droit anglo-américain. À ma grande surprise, la vidéo a été visionnée des millions de fois avant d'être soudainement supprimée par YouTube/Google.

Sur la base de cette vidéo, le collègue américain Robert F. Kennedy jr., que j'ai rencontré pour la première fois à Berlin en août 2020, a fondé le « groupe de travail PCR Test » sur sa plateforme CHD, avec l'aide de sa présidente Mary Holland. J'appartiens également à ce groupe. Depuis octobre 2020, des scientifiques, médecins, avocats, etc. respectés s'y réunissent chaque semaine pour discuter de tous les aspects liés à la pandémie.

Parallèlement, je résumais régulièrement nos longs entretiens au Comité Corona le dimanche sur la plateforme « Bittel.TV » de Roger Bittel. L'énorme popularité du Comité Corona a donné lieu à un grand nombre d'enquêtes dès août 2020. Les petites et moyennes entreprises souhaitaient notamment savoir comment elles pouvaient obtenir une indemnisation pour les dommages subis à la suite des confinements. Et des collègues avocats du monde entier voulaient être en contact avec les experts. À cette époque, de nombreux avocats pensaient encore qu'une audition judiciaire des preuves avec nos experts en tests PCR permettrait d'apaiser rapidement toute la panique, basée sur la tromperie et la manipulation.

Cela a permis de récolter des fonds (700 € par personne) pour un éventuel recours collectif. Les fonds sont tous là, mais ont été détournés frauduleusement vers un autre compte. J'en parlerai en détail ailleurs.

En raison de mon expérience de près de 30 ans en matière de contentieux, j'étais plutôt sceptique quant à la réussite rapide d'une approche juridique solide en Allemagne et dans le reste du monde. J'ai donc conseillé de mener un contentieux en dommages-intérêts dans un pays anglo-américain, où il existe une possibilité de recours collectifs et un réel droit de preuve et des dommages-intérêts punitifs pour les dommages intentionnels. Mes collègues internationaux y travaillent d'arrache-pied. La question des recours collectifs est plus que jamais d'actualité et nous sommes convaincus qu'elle mènera finalement au succès.

Partie 3 – La fin du Comité Corona – Circonstances malheureuses ou coup d'État planifié de longue date ?

Chers amis, militants et frères humains intéressés par la vérité,

dans la 3e partie de ma déclaration personnelle, il vous apparaîtra rapidement que j'étais de plus en plus un combattant solitaire dans les affaires du Comité Corona et que mes co-partenaires ont tiré une corde commune pour se débarrasser de moi et aussi pour me ruiner sur le plan privé. J'ai une part de responsabilité dans cette affaire. En tant qu'être humain, mais plus encore en tant qu'avocat, j'aurais dû voir venir les événements et les prévenir.

Revenons à mon compte. Ainsi, alors que j'étais en route, également avec des avocats internationaux, pour l'AC et que j'y mettais toute mon énergie, curieusement, les autres membres ne semblaient pas aussi conscients de l'importance du travail de la commission Corona. Aucun d'entre eux n'a assisté aux réunions stratégiques. Aucun d'entre eux n'a fait d'effort pour faire connaître le travail du Comité, en particulier au-delà des frontières de l'Allemagne. À partir de la fin de l'année 2020, JH et AF en particulier se sont uniquement intéressés à la manière dont ils pouvaient gagner le plus d'argent possible avec des mandats Corona dans le cadre de leur communauté de bureaux nouvellement créée.

Lorsque, fin 2021/début 2022, avec le groupe d'avocats internationaux, j'ai

mené les enquêtes du Grand Jury avec l'aide de nos experts pour montrer que, et comment, une clarification juridique de la pandémie pouvait fonctionner, ces avocats n'ont plus du tout joué de rôle. Cependant, l'enquête modèle du Grand Jury est devenue un succès qui a attiré l'attention du monde entier.

Le travail du Comité Corona était désormais si populaire que, fin 2020, nous avions déjà reçu de nombreux dons. Cependant, nous n'avions besoin que d'une partie de cet argent pour payer notre technologie, notre informatique, nos traducteurs, les dépenses de mon bureau, etc. Il y avait une grosse somme d'argent sur notre compte de dons. Cet argent n'était pas en sécurité de notre point de vue. Un blocage ou une saisie des comptes nous aurait immédiatement mis hors d'état de nuire. C'est pourquoi VF et moi-même avons décidé de ne laisser sur le compte de dons que les montants directement nécessaires au travail du Comité Corona et de mettre à l'abri d'un accès éventuel les fonds dont nous n'avions pas besoin dans un premier temps.

Comme je le sais aujourd'hui, l'Office national des enquêtes criminelles de Basse-Saxe avait demandé au ministère public d'enquêter sur VF, RF, AF et JH, ainsi que sur un collègue qui avait géré temporairement le compte de dons, en raison de rapports suspects de blanchiment d'argent émanant des banques, qui avaient à plusieurs reprises clôturé notre compte de dons. Ces enquêtes ont été abandonnées par la suite.

Pour nous assurer que nous ne serions pas vulnérables en raison de la sécurisation de l'argent, nous avons conclu des accords de prêt, qui ont également été ouvertement présentés dans les états financiers annuels. Bien entendu, il n'y aurait eu aucun intérêt à transférer les prêts d'un compte divulgué à un autre compte ouvert. Nous avons donc décidé de les investir dans ma propriété allemande (en tant que valeur équivalente) et dans l'or en tant que réserve de valeur sûre. La maison avait une valeur de 1 345 000 euros. Nous voulions de toute façon la vendre et chercher un nouvel endroit où vivre en Allemagne. Par conséquent, l'argent que j'avais emprunté était en sécurité, comme je le pensais à l'époque. Mais les choses se sont passées différemment. Je ferai un rapport à ce sujet.

En outre, j'ai investi 1,1 million d'euros dans des dons en or. Cela a également été révélé ouvertement dans les états financiers annuels. La VF a également conclu un contrat avec le Comité Corona pour obtenir un prêt. Ce retrait a également servi à sécuriser notre argent. Le prêt a dépassé les 100 000 euros, ce qui est également indiqué dans les états financiers annuels.

En juillet/août 2021, JH et AF nous ont soudainement recontactés pour obtenir des informations sur les dons. Je soupçonnais que leurs démarches juridiques avaient échoué. Entre-temps, j'avais appris qu'ils ne disposaient d'aucune structure dans leur bureau et, en particulier, qu'ils n'avaient même pas été en mesure d'engager au moins une secrétaire. Je n'avais pas vérifié cela au début de notre collaboration, une erreur de ma part avec le recul.

Comme JH et AF avaient effectivement quitté le travail de la commission

Corona et aussi parce qu'ils avaient récemment travaillé en étroite collaboration avec une personne qui, comme je le sais aujourd'hui, a infiltré le parti politique « dieBasis » en compagnie d'un franc-maçon, nous avons d'abord refusé de fournir ces informations.

Mais pour ne pas perdre d'énergie dans des discussions inutiles, nous avons finalement remis un aperçu des recettes et des dépenses. Il est rapidement apparu qu'ils voulaient « détourner » le Comité Corona et au moins m'en éliminer. Cette tentative ayant échoué, JH a proposé dans un accord écrit que lui et AF quittent l'entreprise si nous leur versons la moitié des dons sur un compte de leur mentor, le professeur Martin Schwab. Bien entendu, VF et moi-même avons rejeté cette proposition et avons demandé à JH et AF de ne plus se présenter au comité.

Nous n'avons pas eu de nouvelles d'eux pendant environ un an. Fin 2021, avec mon accord et avec l'aide de leur notaire, VF a créé une nouvelle société pour le fonctionnement du Comité Corona. VF et moi-même détenions une participation de 50 % dans cette société. Ce nouveau Comité Corona dispose de son propre compte et ne doit donc plus dépendre des comptes séquestres des avocats. Tous les droits de l'ancienne société ont également été transférés à cette nouvelle société. J'ai accepté les contrats qui m'ont été soumis par VF.

Au début de l'année 2022, il était devenu de plus en plus difficile de travailler avec VF. C'est pourquoi j'ai accepté la proposition de participer au Crimes Against Humanity Tour aux États-Unis. Cela signifiait que j'allais passer près de trois mois et demi à voyager dans neuf villes américaines et à donner des conférences avec deux scientifiques américains bien connus, le Dr Judy Mikovits et l'économiste et expert en technologie et transhumanisme, Patrick Wood. Cependant, à partir de là, j'ai continué toutes les activités liées au Comité Corona : j'ai continué les interviews via Zoom, j'ai donné en moyenne cinq interviews par semaine, j'ai participé aux conférences du groupe de travail sur le test PCR et j'ai résumé les réunions du Comité tous les week-ends sur Bittel.TV. En outre, j'ai travaillé avec des collègues internationaux pour entamer des procédures judiciaires dans le but d'intenter des actions en dommages et intérêts à grande échelle. À l'époque, j'étais au bord du burn-out...

Après mon retour des États-Unis, j'ai réalisé que l'incompétence chaotique de VF et son indifférence à l'égard de nos invités, que j'avais acceptées à contrecœur jusque-là, s'étaient encore aggravées. C'est pourquoi je l'ai confrontée en juillet 2022. Je l'ai informée que j'allais retourner dans mon ranch en Californie avec ma femme et mes chiens, également pour être plus proche de l'action en justice, mais que je continuerais à travailler au sein du comité comme d'habitude. En outre, j'avais désespérément besoin d'une plus grande participation de sa part !

Immédiatement après, comme je le sais aujourd'hui, VF a repris contact avec JH et AF, ainsi qu'avec leur collègue du cabinet d'avocats MT. En août 2022, il y a eu une réunion et une discussion. À la suite de cette réunion, la

campagne commune de diffamation publique contre moi a commencé le 9-2-.2022 et des poursuites pénales ont été engagées contre moi le même jour. Je n'en savais rien à l'époque. En raison de la coïncidence entre la date du « licenciement » et celle de la plainte pénale, il est clair pour moi aujourd'hui que « l'autre partie » n'a jamais été intéressée par la résolution des différends.

Une semaine avant le 9-2-.2022, VF m'avait informé qu'il n'y aurait pas d'émission du comité Corona ce jour-là parce que la femme de notre directeur de la télévision allait avoir son deuxième enfant. Un mensonge, comme je l'ai compris plus tard. Mais j'ai cru à ce mensonge et je ne me suis pas présenté, VF et WW avaient – comme le dit VF – « un tir clair » sur moi. VF est apparue devant la caméra de la commission Corona, dramatiquement vêtue de noir. Elle a déclaré, sans m'en informer en tant que partenaire, que je n'étais plus autorisée à comparaître devant la commission Corona. Elle a donc décidé unilatéralement et de manière totalement arbitraire que je n'avais plus le droit d'être présent au sein de la commission Corona que j'avais façonnée jusqu'alors et dont je détenais 50 % des parts, hier comme aujourd'hui !

Pour justifier ses actions illégales et illicites, elle et WW, également devant la caméra, ont déclaré que j'étais accusé d'irrégularités financières et que j'étais par ailleurs « une grande gueule ». WW aimait particulièrement cette étiquette.

Je ne voulais pas encombrer inutilement la commission Corona et sa réputation mondiale avec des problèmes internes. Un espoir vain.

Peu de temps après, VF, WW, JH, AF et le partenaire de VF à l'époque sont apparus devant la caméra pour un procès d'une heure avec Reiner Fuellmich. Cette campagne a finalement culminé avec plusieurs vidéos de plus en plus insensées de VF affirmant que « les enfants du personnel de la commission doivent être affamés » à cause de moi. Apparemment complètement déséquilibrée, elle a finalement appelé à me « chasser » et a couronné cet appel par un « Halali », un cri de chasse allemand qui signale la fin d'une chasse. Non seulement moi, mais aussi les téléspectateurs avons été choqués, comme en témoignent les commentaires sur le chat.

Le contenu de la plainte pénale de 30 pages, que JH a également déposée au nom d'AF et de MT, est encore plus fou. JH, AF et MT savaient en 2020 que 700 000 euros avaient été garantis par moi par un contrat de prêt et garantis par ma propriété. Ils savaient également que la vente de ma maison était prévue depuis longtemps et qu'elle était imminente. Notre propriété a été vendue le 03/10/2022 pour 1 345 000,00 € en notre absence par l'intermédiaire d'un notaire. Comme je l'ai dit, nous n'avons jamais vu cet argent à ce jour ! Je vous expliquerai comment ce coup d'État a eu lieu dans la partie suivante.

Et c'est encore pire : Après avoir reçu la plainte pénale, j'aurais dû être entendu, conformément au principe audiatur et altera pars. Mais cela m'a été refusé. J'en connais aujourd'hui les raisons : JH a déclaré au parquet que je

le menaçais « avec une Winchester ». Et comme cela ne semblait pas assez dangereux, il a poursuivi en affirmant qu'en tant que membre du parti « dieBasis », je radicaliserais d'autres membres et appellerais à la violence contre lui. En outre, j'étais antisémite et il se sentirait menacé en raison de son origine ethnique.

En raison de ces scénarios de menace totalement fictifs, ma femme et moi nous sommes vus refuser le droit à une clarification équitable de la situation par les autorités pendant plus d'un an. Apparemment, le ministère public s'est senti mis sous pression par ces scénarios de menace. JH a même dit aux autorités que les deux autres plaignants retireraient la plainte pénale si le ministère public m'accordait un procès équitable. Littéralement, il écrit : « ... si Fuellmich ou l'un des autres accusés avaient la possibilité de s'exprimer avant l'ouverture de la procédure pénale, les témoins (c'est-à-dire VF, JH, AF et MT) s'abstiendraient de déposer la plainte pénale par crainte de menaces, de violences et de diffamation ».

Par la suite, le compte privé de ma femme a été saisi. Lorsque nos avocats ont demandé à ce que ma femme soit entendue, il leur a été répondu qu'ils ne recevraient aucune information, car elle faisait également l'objet d'une enquête. Un mandat d'arrêt européen a ensuite été émis à mon encontre le 15 mars 2023, bien entendu sans que je puisse être entendu.

Entre-temps, ma femme et moi étions partis pour un voyage au Pérou dans le cadre du recours collectif. Sur le chemin du retour, nous voulions rendre visite à des amis au Mexique et reprendre l'avion pour l'Allemagne. C'est là que nous avons été informés par notre ville natale que les autorités étaient prétendument à ma recherche. Malheureusement, les collègues de mon cabinet d'avocats n'ont reçu aucune information des autorités sur la situation. Nous ne pouvions donc pas vraiment évaluer le nouveau scénario dans notre pays, et nous sommes donc alors restés au Mexique.

En contrepartie de la commission Corona, je disposais désormais de mon propre label « ICIC », avec lequel, comme auparavant au sein de la commission, j'interrogeais des experts internationaux sur les crimes contre l'humanité à l'échelle mondiale. Un petit groupe de travail de l'ancienne commission Corona m'avait suivi et nous avons donc pu nous remettre rapidement au travail.

Néanmoins, en octobre 2023, tout est retombé dans le chaos le plus complet. Cela s'est terminé par l'exécution à Francfort du mandat d'arrêt européen susmentionné à mon encontre, après que j'ai été expulsé d'un pays non européen (le Mexique) sous protection policière. – Un suspense qui, comme je le sais aujourd'hui, était tout sauf une coïncidence. Je vous en parlerai dans le prochain épisode.

En conséquence, je suis en prison depuis des semaines. Les vrais coupables sont toujours en liberté. Ils possèdent également l'argent du recours collectif et l'argent de mon domicile privé. Je peux le prouver. Tous les documents sont conservés en toute sécurité par mon équipe juridique. Je vous

expliquerai dans le prochain épisode comment les « agitateurs » ont fait en sorte que tout cela se termine de manière « fructueuse » pour eux. Source

Reiner Füellmich : Communiqué de presse de la Défense



Initialement publié par Elsa lors du Truth Summit le 23 décembre 2023.

On pourrait dire que la vérité est ennuyeuse – c'est-à-dire que Reiner a dit fondamentalement la même chose quelques jours après que VF ait parlé contre lui que ce qu'il dit maintenant, et que ce qui est indiqué dans le communiqué de presse de la défense. Il y a quelques détails supplémentaires. Ils ajoutent un tout petit peu, mais rien n'est changé.

Voici donc le communiqué de presse.

Le 17 novembre 2023, le parquet de Göttingen a porté plainte contre le Dr Reiner Füellmich sur la base d'une plainte pénale déposée par d'anciens actionnaires, sans que la défense ait eu préalablement accès à tous les volumes du dossier d'enquête ou ait eu la possibilité de formuler des observations. L'accusé n'a pas non plus été interrogé conformément à l'article 163a du code de procédure pénale allemand (StPO) avant le dépôt de l'acte d'accusation. De même, les témoins principalement cités dans l'acte d'accusation n'ont pas été interrogés.

D'une part, il s'agit de la somme de 700 000 euros, qui fait déjà l'objet

d'un mandat d'arrêt. Or, la base du paiement des 700 000 € était constituée par deux contrats de prêt également signés par Viviane Fischer (l'un daté du 6 novembre 2020 pour 200 000 € et l'autre daté du 14 mai 2021 pour 500 000 €).

Le ministère public a supposé à tort, au moment de l'acte d'accusation, que les deux contrats de prêt impliquaient une opération intéressée inadmissible. Cependant, selon le procès-verbal complet de la fondation du 9 juillet 2020, les quatre actionnaires ont été nommés directeurs généraux avec un pouvoir de représentation unique, de sorte que Viviane Fischer a pu représenter efficacement la Corona-Commission-Entrepreneurial-company-information seule dans les deux contrats de prêt.

À l'époque, des rumeurs circulaient sur la saisie de comptes à la FGMF ; en fait, les comptes du membre éminent Professeur Dr Hockertz ont été saisis, ainsi que, par la suite, ceux d'autres médecins poursuivis au pénal dans le cadre des mesures Corona, et enfin, exemple le plus marquant, ceux de Michael Ballweg, qui a également été placé en détention provisoire pendant 9 mois.

Les dons doivent donc être investis dans des réserves de valeur durables, telles que l'or ou l'immobilier. Le Comité Corona a acheté pour environ 1 million d'euros d'or, qui est toujours stocké en toute sécurité chez Degussa. Le bien immobilier de Reiner Füellmich devait servir de contre-valeur au montant du prêt de 700 000 euros.

Au moment de la vente, le 3 octobre 2022, le bien n'était pas grevé et les 700 000 euros devaient être remboursés au Comité Corona sur le prix d'achat de 1 345 000 euros. Cependant, cela a été empêché jusqu'à aujourd'hui par l'inscription d'une charge foncière le 18 novembre 2022, c'est-à-dire un mois et demi plus tard – à notre avis illégale – et le paiement d'un montant de 1 158 250 € en faveur du plaignant Marcel Templin. Cette question doit être clarifiée, y compris par le ministère public.

Il importe peu que des sommes aient été dépensées pour réaménager le jardin de la propriété, car cela a directement contribué à l'augmentation de la valeur et donc à l'obtention d'un prix d'achat plus élevé.

L'acte d'accusation fait également état de paiements effectués par le Comité Corona au cabinet d'avocats de Reiner Füellmich pour un montant de 25 000 euros par mois plus la TVA au cours de la période allant du 1er janvier 2021 au 31 juillet 2022. Selon l'acte d'accusation, ces fonds ont été utilisés pour payer les salaires et les cotisations de sécurité sociale des employés de son cabinet d'avocats.

Le ministère public ne reconnaît pas que les employés du cabinet d'avocats de Füellmich ont fourni un service en échange de ces paiements mensuels à la Commission Corona. Pendant deux ans, ils ont été presque exclusivement occupés à répondre aux demandes de renseignements adressées à la commission Corona. Plus de 300 000 courriels ont été traités, des centaines, voire des milliers d'appels téléphoniques ont été passés et des milliers de lettres ont

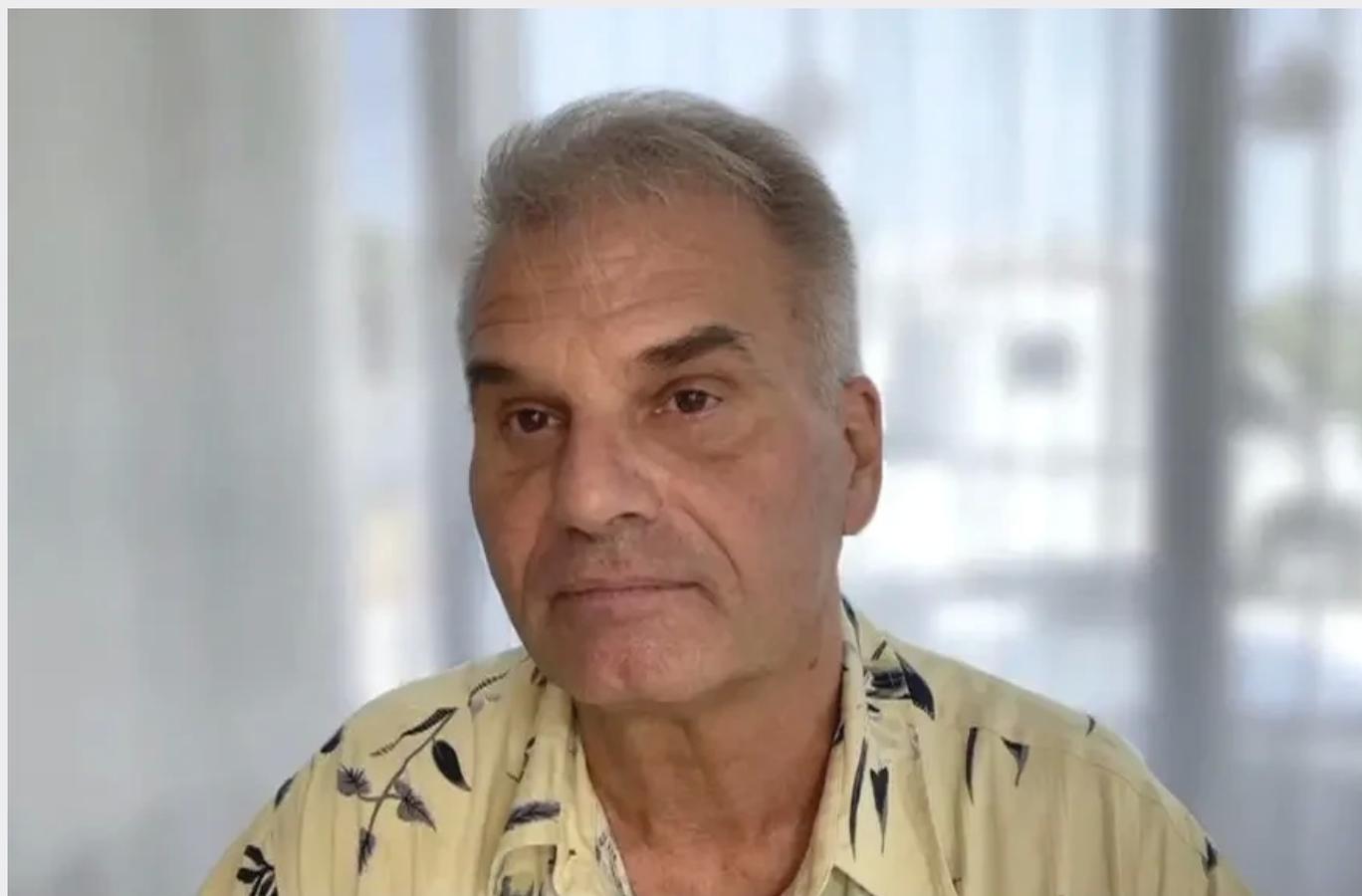
été traitées. En raison du volume de courriers électroniques, un nouveau système informatique a dû être acheté. Ce travail, absolument indispensable à la poursuite de l'activité du Comité, n'a pas été effectué au siège du Comité à Berlin.

La communication avec les partisans de la commission Corona comprenait un premier conseil juridique pour ceux qui cherchaient de l'aide, l'acquisition d'interlocuteurs, la sélection de scientifiques et d'autres experts, qui ont finalement eu leur mot à dire lors des réunions hebdomadaires.

Si cette communication n'avait pas eu lieu, le Comité Corona aurait pu cesser ses activités peu de temps après sa création.

Les prestations fournies par les collaborateurs du cabinet d'avocats Füellmich faisaient donc partie de l'objet social de la commission. Les témoins cités par le procureur dans l'acte d'accusation pour cette série de crimes n'ont pas été entendus avant le dépôt de l'acte d'accusation, ce qui est inhabituel.

Source : Truth Summit



Elsa du Truth Summit ajoute – PS. Pour faire un don pour les dépenses juridiques et autres, voici le lien : <https://www.givesendgo.com/GBBX2>